

Arrondissement de DUNKERQUE
Canton de WORMHOUT
COMMUNE D'HERZEELE

ARRETE MUNICIPAL N° 248/2026

OBJET : REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION – Rue de Winnezele – Sté T.C.P.A

Le Maire de la Commune d'HERZEELE

VU le Code des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande en date du 08/10/2026 – de M. PETIT – de la Sté T.C.P.A – ZI Avenue Paul Plouvier
B.P.25 – 62460 DIVION ;

CONSIDERANT QU'il convient de prendre des mesures de sécurité lors des travaux de pose de câbles ENEDIS pour alimentation d'un producteur, rue de Winnezele ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : La circulation sera limitée sur section courante, au droit des travaux de pose de câbles ENEDIS pour alimentation d'un producteur– rue de Winnezele, à compter du 19/10/2026 pour une durée d'intervention de 20 jours calendaires.

ARTICLE 2 : La circulation sera possible dans les deux sens, limitée à 30km/h, la chaussée sera empiétée sur une largeur de 3 mètres et le dépassement seront interdits au droit des travaux et ce pendant toute la durée des travaux.

ARTICLE 3 : La Sté T.C.P.A sis ZI Avenue Paul Plouvier B.P.25 – 62460 DIVION sera chargée des travaux et mettra en place les déviations et la signalisation nécessaire.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification (voie de recours dématérialisées : le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr)

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Le responsable de l'arrondissement routier de Dunkerque – **e-mail : gdp.dunkerque@lenord.fr**
- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Wormhout – **e-mail : cob.wormhout@gendarmerie.interieur.gouv.fr**
- M. PETIT de la Sté T.C.P.A – ZI Avenue Paul Plouvier B.P.25 – 62460 DIVION, **email : tcpa@ntsa.fr**

Fait à HERZEELE, le 08 octobre 2026

Le Maire, S. FRANCKE

ARRETE RENDU EXECUTOIRE

PUBLIE et/ou NOTIFIE le : 09 octobre 2026

Le Maire, S.FRANCKE

